

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 8 juin 2018

## Communiqué de presse

## Fin d'Episode de pollution de l'air Procédure d'alerte levée

L'épisode de pollution aux particules fines PM<sub>10</sub>\* est terminé. Le Préfet de Martinique lève les mesures spécifiques qui avait été prises depuis ce jeudi 7 juin 6h00.

(\*) Les PM<sub>10</sub> représentent la catégorie de particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres.

Vous trouverez plus de précisions sur les messages sanitaires sur le site de l'Agence Régionale de Santé Martinique : <a href="http://www.ars.martinique.sante.fr">http://www.ars.martinique.sante.fr</a>

Pour plus d'informations sur le niveau de pollution atmosphérique :

www.madininair.fr

Pour toute information sur les mesures réglementaires mises en œuvre :

www.martinique.pref.gouv.fr

